

Ressources humaines

La régularisation des Padhue avance à petits pas et suscite toujours de vives inquiétudes

Publié le 10/11/22 - 14h31

Tandis que vont expirer les autorisations temporaires d'exercice, l'effectif total des Padhue peine à être régularisé. Des retards sont constatés dans toutes les procédures, malgré la mobilisation du CNG. Les syndicats tirent la sonnette d'alarme.



Les Padhue font part de leur inquiétude à l'approche de la fin des autorisations temporaires d'exercice. (Tetra/BSIP)

Face au retard pris dans les autorisations d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue), le Gouvernement, dans un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023, a proposé de décaler la date limite de passage en commission nationale d'autorisation d'exercice (CNAE) au printemps 2023. Un nouvel [amendement](#), déposé le 7 novembre par le groupe Socialiste, écologiste et républicain, propose de repousser encore ce délais au 30 juillet 2023. Ces énièmes reports de la procédure dite "du stock" suscitent de vives inquiétudes parmi les professionnels. Elles s'ajoutent à celles concernant les lauréats des épreuves de vérification des connaissances (EVC). La Fédération hospitalière de France (FHF), l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) et la conférence des présidents de commission médicale d'établissement (CME) d'Île-de-France ont d'ailleurs alerté ces derniers jours sur la menace que fait planer l'extinction du statut de praticien attaché associé (PAA) sur les hôpitaux franciliens (lire notre [article](#)). Les autorisations temporaires d'exercice prennent en effet fin le 31 décembre prochain.

Des difficultés à "tenir les délais"

"Nous sortons d'une crise épidémique qui a plombé le système de santé, avec le report du concours de PAA. La procédure nouvelle a eu du mal à démarrer, tandis qu'en parallèle la régularisation du "stock" est hyper compliquée", résume Slim Bramli, président de la Fédération des praticiens de santé (FPS), premier syndicat représentatif des Padhue et membre de l'Intersyndicat national des praticiens d'exercice hospitalier et hospitalo-universitaire (INPH). S'il est difficile d'obtenir des chiffres sur les effectifs, le Centre national de gestion (CNG) indiquait en début d'année à *Hospimedia* que 4 500 dossiers de

Padhue ont été déposés (revoir notre [webinaire](#)). À ce jour, environ 3 500 dossiers, s'accordent les syndicats, auraient été qualifiés d'éligibles. Il resterait ainsi entre 1 500 et 2 100 dossiers, selon les estimations, à porter devant les commissions régionales puis nationale. "C'est impossible avant la fin du mois de décembre", ajoute Slim Bramli, qui fait aussi partie du jury. "Tout le monde est surbooké pour essayer de tenir les délais", confie-t-il. Une soixantaine de commissions doivent ainsi se tenir d'ici décembre, affirme la FPS.

“ Compte tenu de l'important volume de dossiers à instruire, en particulier dans certaines spécialités, un délai supplémentaire de quelques mois est nécessaire au-delà du 31 décembre pour permettre aux équipes de finir de traiter l'ensemble des dossiers.
Ève Parier, directrice générale du CNG

Contactée par *Hospimedia*, la directrice générale du CNG, Ève Parier, confirme une forte mobilisation sur cette procédure. Elle précise que le centre "met tout en œuvre en termes de moyens humains et de procédure pour traiter, en lien étroit avec le conseil national de l'ordre des médecins, dans les meilleurs délais les dossiers de la procédure dite "stock". Cependant, compte tenu de l'important volume de dossiers à instruire, en particulier dans certaines spécialités, un délai supplémentaire de quelques mois est nécessaire au-delà du 31 décembre pour permettre aux équipes de finir de traiter l'ensemble des dossiers", poursuit la directrice. D'où le nécessaire report en discussion dans le cadre du PLFSS pour 2023. "C'est un travail énorme, toutes spécialités confondues", souligne Slim Bramli. La FPS estime que sur l'effectif global, pour l'heure, sur l'ensemble des effectifs de praticiens en France, seuls 11% sont des Padhue régularisés et ayant obtenu une équivalence.

“ Il y a du retard dans toutes les procédures qu'il s'agisse du stock ou des lauréats des EVC. Des dossiers attendent depuis longtemps et ne peuvent pas être instruits à la va-vite.
Nefissa Lakhdara, secrétaire générale du SNPADHUE

La crainte d'un nouveau stock

"La situation est catastrophique", estime pour sa part Nefissa Lakhdara, secrétaire générale du Syndicat national des Padhue (SNPADHUE), membre de la Confédération des praticiens des hôpitaux (CPH). Le SNPADHUE pointe le rôle du CNG. "On a l'impression que, alors que la procédure est ouverte depuis 2020, le CNG a trop attendu avant de traiter les dossiers. Certains dossiers déposés en novembre 2020 ne sont plus à jour car les Padhue ont enrichi leur parcours. C'est simple, il y a du retard dans toutes les procédures : qu'il s'agisse du stock ou des lauréats des EVC. Des dossiers attendent depuis longtemps et ne peuvent pas être instruits à la va-vite", commente Nefissa Lakhdara.

La FPS tempère en évoquant des difficultés face à l'ampleur de la tâche. "Il y a eu un manque de moyen et de personnel sur ces dossiers, nous l'avons fait plusieurs fois remonter au CNG. Seuls trois ou quatre fonctionnaires y sont habilités à traiter les dossiers Padhue, humainement ce n'est pas possible", décrit Slim Bramli. Le praticien ne cache pas toutefois son inquiétude. "Nous n'avons pas encore de date pour le nouveau concours PAA mais désormais ce sont 2 000 postes qui sont proposés à chaque session. Que va-t-il advenir de ces 2 000 praticiens qui vont réussir en 2023 ? Ils méritent un poste. Je crains qu'avec ces dispositifs, on vienne encore enrichir le stock ou en créer un nouveau", détaille Slim Bramli.

“ Que va-t-il advenir [des] 2000 praticiens qui vont réussir le concours PAA en 2023 ? Ils méritent un poste. Je crains qu'avec ces dispositifs, on vienne encore enrichir le stock ou en créer un nouveau.
Slim Bramli, président de la FPS

Un sit-in le 15 novembre

Outre ces inquiétudes sur les lenteurs de la procédure, d'autres voix s'élèvent pour mettre en cause les décisions prises. Concernant la procédure des EVC, l'association SOS Padhue indique demander "simplement l'application de la loi", explique Kahina Ziani, une porte-parole. Elle met en cause l'examen par les commissions régionales puis la commission nationale. L'association relate des décisions "différentes" sur des dossiers "pourtant similaires". Elle demande une homogénéisation des grilles d'évaluation. "On a constaté que beaucoup de décisions de rejet concernent des professionnels qui ont pourtant des années d'exercices. Souvent au motif de manque d'exercice médical ou manque de diplôme universitaire. Beaucoup de recours sont déposés", indique Kahina Ziani.

“ Nous nous sommes rendu compte en octobre, grâce aux retours des praticiens, que les membres de la CNAE avaient une méconnaissance totale de la loi stock et confondaient les critères d'évaluation. Kahina Ziani, porte-parole de l'association SOS Padhue

C'est aussi la méthodologie de la CNAE que met en cause l'association. "Nous nous sommes rendu compte en octobre, grâce aux retours des praticiens, que les membres de la CNAE avaient une méconnaissance totale de la loi stock et confondaient les critères d'évaluation", dénonce Kahina Ziani. Face à ces couacs, SOS Padhue demande donc plus "de transparence" sur les procédures. Elle soulève un autre point : celui de la faisabilité du parcours de consolidation des compétences et de la possibilité pour les professionnels à la fois de s'inscrire à l'université mais aussi de trouver un terrain de stage. Autant de revendications qui seront exprimées par SOS Padhue lors d'une manifestation, le 15 novembre prochain, devant le CNG. "Nous espérons y être reçus", confie Kahina Ziani. Contacté par *Hospimedia*, le CNG, toujours par la voix de sa directrice générale Ève Parier, indique qu'aucune demande d'audience n'a été formulée par SOS Padhue auprès du centre pour ce 15 novembre prochain.

Des besoins urgents au sein des établissements

Bien que se positionnant parfois sur des lignes différentes, les Padhue partagent bon nombre de revendications. Si le SNPADHUE ne prend pas part au mouvement lancé par l'association, il partage ainsi des "revendications légitimes". Même compréhension du côté de la FPS : "l'association représente quelques candidats du stock, nous comprenons leur déception. Nous les invitons d'ailleurs à rejoindre la fédération...", décrit Slim Bramli. Il indique pour sa part vouloir "privilégier le dialogue avec les tutelles" et salue d'ailleurs des relations "beaucoup plus cordiales que par le passé".

Dans la lignée des inquiétudes portées par les hospitaliers d'Île-de-France, tous alertent enfin sur l'impact de la situation sur le fonctionnement des établissements et du système de santé, sur fond de crise majeure. "Nous avons beaucoup de sollicitations car des Padhue chargés de vacations ne sont pas renouvelés, face à cette incertitude du calendrier. Les administrations ne savent plus quoi faire", déplore Nefissa Lakhdara. Le SNPADHUE demande d'urgence une entrevue entre syndicats, CNG et Direction générale de l'offre de soins (DGOS) pour évoquer ces questions. "Ce sont des vies, des familles, qui dépendent de ces décisions. On ne peut pas toujours prolonger, il y a une réelle organisation à modifier. Les Padhue ont besoin de se projeter, beaucoup sont déjà attendus pour des prises de postes", conclut Nefissa Lakhdara. Contactée par *Hospimedia*, la DGOS n'a, à l'heure où nous publions, pas donné suite à nos sollicitations.

40 praticiens réfugiés sans poste

La FPS alerte en parallèle sur la situation d'une quarantaine de praticiens réfugiés en France. Si des facilités ont été mises en place pour les réfugiés ukrainiens, qui peuvent exercer en tant qu'attaché associé le temps de régulariser leur situation (lire notre [article](#)), les cas d'une quarantaine d'autres professionnels demeurent incertains. *"Il s'agit de professionnels qui ont réussi la PAA en tant que réfugié mais il est difficile pour eux de trouver un poste. Normalement les ARS doivent leur transmettre des listes, ce qui n'est pas toujours le cas"*, regrette Slim Bramli. Bon nombre d'entre eux continuent donc à exercer en tant qu'infirmier et de manière supervisée, alors *"que le système manque de praticien"*. *"Nous essayons de les aider en les dirigeant vers les unités qui en ont besoin. C'est un problème qu'il va falloir régler rapidement"*, interpelle enfin le président de la FPS.

Clémence Nayrac

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>